



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

Secrétariat général

Paris, le **06 SEP. 2016**

Monsieur le Secrétaire général,

Comme vous le savez, nous avons lancé au sein de nos ministères un certain nombre de chantiers sociaux d'importance. À l'occasion de cette rentrée, je crois utile de vous informer de l'état d'avancement immédiat des différents dossiers dont le dénouement est parfois encore soumis à des arbitrages au plus haut niveau demandés par les ministres de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du logement et de l'habitat durable.

En premier lieu, nos ministères ont porté avec détermination les différents volets du Plan de requalification annoncé à l'occasion de multiples discussions avec nos interlocuteurs interministériels. L'ensemble des arbitrages n'est pas encore rendu. Sans préjuger du résultat final des discussions et arbitrages en cours, tout sera mis en œuvre pour que les agents promus au titre de 2016 puissent bénéficier des effets de cette promotion avant la fin de l'année, après examen dans les CAP des prochaines semaines. Ainsi, ces CAP se tiendront sans attendre la publication des textes pour s'assurer de décisions aussi rapides que possible.

Pour les promotions de C en B, le plan de requalification est d'ores et déjà validé pour la filière environnement et pour la filière technique. Un décret a été adressé au Conseil d'Etat pour la promotion de 150 C en B pour la filière Environnement en 2016 et de 600 C en B à raison de 200 par an de 2016 à 2018 pour la filière technique. Le financement est obtenu pour les années 2016 et 2017. Les discussions se sont poursuivies tout au long de la période estivale et continuent encore sur les niveaux de taux dérogatoires à la clause de sauvegarde pour la filière administrative, pour lesquels l'implication de la Ministre et de ses services est totale.

Suite aux premiers arbitrages obtenus, les CAP permettront d'examiner un volume de promotions nettement dérogatoire au droit commun, donc à l'avantage des personnels, ainsi que nous l'avons souhaité. Il sera proposé aux représentants des personnels en CAP d'examiner une liste permettant de promouvoir les agents des filières technique et environnement. Pour les agents de la filière administrative, un classement (valable pour la seule année 2016) sera effectué et le nombre total sera arrêté en fonction de l'arbitrage qui sera obtenu au final.

Monsieur Nicolas BAILLE
Secrétaire général de la FNEE-CGT
263, rue de Paris-case 543
93515 Montreuil Cedex

Par ailleurs, pour les B en A, l'accord de principe est donné pour la filière technique pour 300 promotions réparties sur 3 ans de 2017 à 2019. Pour la filière administrative, le principe d'un concours est retenu et des prochains échanges doivent permettre d'en préciser les modalités. Je puis vous assurer de notre plus grande vigilance pour que ces accords soient traduits très rapidement en droit de façon à ce que l'ambition que nous portons soit pleinement satisfaite

En second lieu, nos ministères portaient une demande de dérogation à l'application du RIFSEEP pour certains corps. L'arbitrage est intervenu cet été. Pour les corps bénéficiant de l'indemnité spécifique de service (ISS), la mise en œuvre de ce nouveau régime est reportée au 1^{er} janvier 2018 selon des modalités qui restent à fixer. La dérogation est accordée pour les personnels d'exploitation.

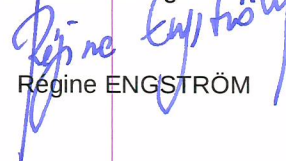
Pour ce qui concerne plus précisément les PETPE, les négociations sont toujours en cours.

Enfin, les arbitrages obtenus dans le cadre de la négociation budgétaire pour le PLF 2017 permettent de financer des mesures catégorielles dont le détail vous sera présenté en CTM budgétaire.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter d'ores et déjà à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

La Secrétaire générale



Régine ENGSTRÖM